

EVALUATION ET LABELLISATION DES PROJETS DE R&D SOUMIS A L'ANR DU POLE Q@LI-MEDiterranée

ETAPE 1 : ELIGIBILITE DES PROJETS

- **Condition 1 : Nature des partenaires impliqués dans le projet**

Le projet doit associer au moins une entreprise et un des partenaires suivants :

- Laboratoires publics ou privés
- Etablissements d'enseignement supérieur
- Organisme concourant aux transferts de technologies

Pour les projets soumis à l'ANR, la présence d'entreprises à travers des regroupements, syndicats, ... est possible à la condition que ceux-ci prévoient la diffusion des résultats vers les entreprises.

- **Condition 2 : Cohérence avec les thématiques du pôle**

Le projet doit être en cohérence avec les thématiques du pôle.

- **Condition 3 : Recevabilité au regard des 10 critères de la loi de finances 2005**

Le projet doit être recevable au regard des 10 critères définis par la loi de finances 2005 (cf annexe du présent document).

- **Condition 4 : Recevabilité au regard des conditions d'éligibilité du financement visé**

Le pôle étudie pour labellisation uniquement des projets comportant une maquette financière. Le projet doit remplir les critères d'éligibilité fixés par le(s) financeur(s) visé(s) si des demandes de subventions publiques sont prévues dans le financement de la R&D.

- **Condition 5 : Signature du contrat entre le pôle et le consortium**

Le porteur du projet doit avoir accepté le contrat avec le pôle. Ce contrat a pour objectif de définir les droits et engagements réciproques de Q@LI-MEDiterranée et le consortium.

L'éligibilité des projets est examinée par la cellule opérationnelle du pôle Q@LI-MEDiterranée (sur la base des dossiers présentés par les porteurs de projets).

ETAPE 2 : EXPERTISE ET LABELLISATION DES PROJETS ANR

Le Conseil Stratégique de Projets (CSP) se prononce sur la labellisation des projets de R&D, après avis du Comité d'Orientation Scientifique, Technique et Industriel (COSTI) de Transferts LR.

Le COSTI indique les points forts et faibles du projet, d'un point de vue technique, scientifique et économique. Il ne procède cependant pas à une expertise scientifique, celle-ci relevant des experts mandatés par l'ANR. Le COSTI apprécie la cohérence des projets par rapport à la politique de développement économique de la filière agroalimentaire de la région LR. Il donne un avis au Conseil Stratégique de Projet (CSP) du pôle Q@LI-MEDiterranée.

Le CSP se prononce plus particulièrement sur l'adéquation des projets proposés par rapport à la stratégie du pôle Q@LI-MEDiterranée, ainsi que sur leur cohérence et complémentarité avec les autres projets de même nature au sein du pôle.

Il examine les projets ANR, selon les critères ci-dessous :

- **Critères scientifiques et techniques**

- Transversalité et pluridisciplinarité du projet
Importance du projet dans la stratégie de chacun des partenaires.
- Inscription dans la stratégie du pôle
*Renforcement des thématiques du pôle, caractère stratégique du projet pour le pôle et cohérence avec les autres projets de même nature du pôle.
Intégration des principes du développement durable.
Prévision de la nature de l'utilisation de l'abondement versé par l'ANR (implication des partenaires recherche dans le réseau du pôle).*
- Apport du projet à la connaissance scientifique
Positionnement national et international du sujet et des équipes de recherche.

- **Critères économiques et financiers**

- Présence d'entreprises régionales dans le projet
Intérêt de la recherche pour le territoire, intérêt potentiel des entreprises régionales ou d'autres activités économiques pour les résultats du projet : une participation d'entreprises, même minime, sur des projets de recherche amont, est un indicateur de leur intérêt pour les résultats du projet.
- Débouchés économiques du projet
*Pour les applications potentielles ou projetées, évaluation de la création de valeur ajoutée et du marché potentiel et/ou visé. Qualité du projet de valorisation.
Apport du projet au développement économique (territorial, économie locale, aménagement du territoire) prise en compte des aspects sociétaux, environnementaux, ...*
- Efficiences du projet
Adéquation entre le coût du projet et les retombées attendues.

- **Critères organisationnels**

- Adéquation entre ressources humaines et objectifs
Solidité et équilibre du consortium, expérience des partenaires en termes de gestion et animation de projets
- Accord de consortium et gestion de la propriété industrielle
Existence d'accord sur la propriété industrielle, les publications et/ou l'exploitation des résultats